



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre mai à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....32
Votants.....34

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS, Bernard NIEL, Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

Objet :



ETAIENT EXCUSES : Laaziza HELLI pouvoir à Alain NAYRAC, Isabelle CAMBEFORT pouvoir à Philippe RAMONDENC

ETAIENT ABSENTS : Pascale BARAILLE

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 31 mai 2018, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 18 mai 2018
Le Maire

Considérant l'essor impulsé par la ville de Millau, la Région Occitanie et le Conseil Départemental de l'Aveyron depuis plusieurs années, dans le domaine artistique et culturel, suscitant un environnement propice au développement et à la dynamisation de la politique de création et de diffusion du spectacle vivant pour Millau et le Sud-Aveyron,

Considérant que le Théâtre de la Maison du Peuple est reconnu comme le pôle de référence. Il a acquis une légitimité à entreprendre le développement d'une mission de diffusion de la Culture vers un territoire qui s'étend le Sud-Aveyron, par convention de partenariat avec les communes et un syndicat mixte,

Considérant que la Région Occitanie, le Conseil Départemental de l'Aveyron et le Parc Naturel Régional des Grands Causses dans le cadre du projet européen Leader, soutiennent financièrement la réalisation du programme : « Saison 2018-2019 »,

Considérant qu'en conséquence, la ville de Millau propose :

- dans les murs de son Théâtre, une programmation éclectique qui touche un public très divers selon les spectacles,
- hors les murs, une programmation avec des spectacles de proximité dans l'objectif de toucher un public plus large et surtout d'attirer une frange importante de la population qui ne fait pas encore la démarche spontanée de venir assister à une représentation artistique.

Considérant que plusieurs communes et un syndicat mixte ont fait part de leur souhait d'accueillir des spectacles,

Considérant que la ville de Millau s'engage à prendre en charge les frais liés aux prestations des compagnies : achat du spectacle, frais de transport et d'hébergement, locations de matériel technique, de communication et de suivi administratif, pour l'ensemble des tournées,

Considérant que la participation financière à la charge de chaque commune est calculée en fonction des dépenses liées à l'accueil du spectacle, des recettes de billetterie et des contributions des partenaires (Conseil Régional, Conseil Départemental, Parc Naturel Régional des Grands Causses),

Il est demandé au Conseil Municipal, après avis favorable de la commission Culture du 27 avril 2018 :

1. D'APPROUVER les termes des conventions pour chaque structure ci-jointes,
2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ci-annexées et ses avenants à intervenir avec les communes ou associations, confiant la maîtrise d'œuvre au Théâtre de la Maison du Peuple (expertise artistique, administration, organisation technique, billetterie et communication du spectacle), pour la mise en œuvre de la programmation décentralisée « Saison 2018-2019 »,
3. D'AUTORISER le Théâtre de la Maison du Peuple de la ville de Millau à assurer la maîtrise d'œuvre et l'organisation administrative et technique du spectacle présenté sur territoire de chaque structure,
4. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant.

Les crédits seront inscrits au budget 2018 de la ville de Millau
TS 151 – Fonction 313 - Nature 7478

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU le jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire

 Christophe PIERRE